Image not found or type unknown

Monopole des fédérations sportives délégataires et délivrance de titres

Par **Chris015**, le **10/06/2025** à **07:09**

Bonjour, suite a la lecture de votée article " Monoplole des fédérations sportives délégataires et délivrance de titres" un athlète qui gagne une compétition internationale, (Seniors, Masters)peut-il se prévaloir d'un titre de champion du monde . Je précise que l'association ne stipule en aucun moment délivrer le titre, elle dit juste (peut-être considérer comme). Même si cette association est basée à l'etrangé. La réponse à cette Question n'est uniquement pour information personnelle.

merci de votre réponse.

Par **youris**, le **04/08/2025** à **17:20**

bonjour,

pour être chamion du monde, il faut participer aux championnats du monde organisées par les différentes fédérations internationales.

salutations

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés